



Madame Marie-Claire BOUCHER,  
Maire,

À

M. Thomas Chanut Directeur de l'école de l'Être,  
Les parents de l'école de l'Être

Mme Camille RICHARD, Directrice de l'école Sainte Thérèse,  
Monsieur Dominique GOHIN, Président de l'OGEC  
Les parents de l'école Saint Thérèse

à Saint-Georges-de-Reintembault,  
Le 29 Août 2022

Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur les chefs d'établissements,  
Mesdames et Messieurs les parents

Sur proposition de la commission enfance, le conseil municipal de St Georges de Reintembault du 16 juin 2022 a décidé de procéder à des changements de tarification à compter du 01 septembre 2022.

En **période scolaire, des temps d'accueil municipaux** sont proposés de 6h45 à 8h30 le matin (à la garderie de l'école de l'Être) et de 17h à 18h45 le soir (à la garderie de l'école Ste Thérèse). Les modalités d'inscription restent les mêmes que l'an passé avec une préinscription sur le site « Portail Famille ». C'est aussi sur ce site que vous pouvez inscrire votre enfant au **centre de loisirs** du mercredi et des vacances scolaires.

Si vous n'avez pas encore votre identifiant, veuillez prendre contact avec Mme Nelly Gasnier, responsable du service enfance et joignable au 02 99 97 03 77 ou par mail [nel@stgeorgesrlt.org](mailto:nel@stgeorgesrlt.org).

**Pour ce qui concerne la garderie municipale** commune à nos deux écoles, notre convention a été réactualisée. Nous conservons le principe d'un agent de chaque école pour assurer les temps d'accueil périscolaire du matin et du soir. Le coût de fonctionnement de ce service est communal.

Le matin,

- Un **petit déjeuner** est possible jusqu'à 7h45. Il est facturé **0.50€**
- Le départ des enfants vers leurs écoles respectives a lieu à 8h20. Nous rappelons qu'aucun enfant ne peut être accueilli pendant les traversées du matin et du soir d'une école à l'autre.
- Le temps d'accueil communal du matin prend fin à 8h30. Le personnel des écoles prend alors le relai à 8h31.

Le soir,

- L'accueil est de 17h à 18h45. Le goûter est à fournir par les parents.

Pour ce qui est des tarifs ils sont

- **De 1€ pour les enfants qui arrivent entre 6h45 et 8h**. Pour ces enfants, il n'y a pas de complément de facturation appliqué entre 8h et 8h30. Le coût est donc de 1€ au total.
- **De 0.50€ pour les enfants qui arrivent entre 8h et 8h30**, à l'accueil de la garderie ou directement sur les cours d'une des 2 écoles **avant 8h30**.

Pour ce qui est de la **cantine scolaire municipale de l'école de l'Être et de la cantine de l'accueil périscolaire et extra-scolaire (c'est-à-dire les mercredis et les vacances scolaires)**, le tarif du repas passe à **3.90€**

Pour information, ces repas sont achetés respectivement 3.90€ (temps scolaire) et 5.50€ (temps périscolaire).

Nous vous souhaitons une bonne rentrée à vous et vos enfants, et restons à votre disposition si vous avez des questions sur ce sujet.

Bien cordialement,

La Maire,  
Marie-Claire Boucher

